



COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE  
Feuille d'informations municipales

N°199 du lundi 24 avril 2017

**Mot du Maire :**

Mesdames et messieurs,

Le conseil Municipal a décidé de maintenir cette année encore les mêmes taux d'imposition communale. C'est un effort important dans le contexte de la baisse des dotations de l'Etat et de transfert des charges. En effet, la dotation 2017 est de 6 000 € inférieure à celle de 2016 et de plus, il revient à la commune de financer maintenant l'instruction des demandes d'urbanisme pour un coût annuel estimé à 1 400 €.

Nous avons également porté un effort exceptionnel sur le SIVOS ATAV qui gère l'école maternelle et le transport des élèves, car du fait de la baisse des effectifs le coût par enfant a augmenté de plus de 50%. En 2017 avec 18 enfants scolarisés en maternelle, notre commune participe pour 62 100 € soit près de 20 000 € de plus qu'en 2016.

Une très bonne nouvelle dans ce contexte c'est la décision de la Communauté de communes de « Cœur de Charente » de financer avec la commune le déploiement du Très Haut Débit. Nous devrions disposer d'une **connexion à 100 Mo en 2021** ! Enfin, après 14 ans d'effort notre territoire s'inscrit dans une dynamique gagnante. Pour Aussac-Vadalle c'est un coût de 2 500 € par an sur 20 ans. Cette participation financière est nécessaire, compte tenu du désengagement de l'Etat.

Le Budget 2017 intègre la mise aux normes de l'assainissement de l'Ecole et de la Mairie ainsi que les premiers travaux de la traverse d'Aussac. Ces derniers débuteront fin 2017 et concerteront l'effacement des réseaux. D'autres petits chantiers seront réalisés, comme la fontaine de Vadalle, la peinture du plafond de la nef de l'église ou la seconde classe de l'école. Nous avons acquis plusieurs matériels pour aider à l'entretien des voies et espaces verts conformément à la réglementation sur l'interdiction des désherbants. Nous allons poursuivre l'aménagement de la salle des TAP et quelques petits travaux en mairie.

Avec la Communauté de Communes nous étudions une amélioration des accès de Puymerle afin de pourvoir mieux le préserver.

**Budget 2017 :**

Le budget 2017 a été voté à l'unanimité le mardi 11 avril pour un total de **863 190, 17 €**

**Section Fonctionnement**

| DEPENSES                    | <b>528 697,10 €</b> | RECETTES                 | <b>528 697,10 €</b> |
|-----------------------------|---------------------|--------------------------|---------------------|
| Charges à caractère général | 113 002,110         | Produits Service         | 38 000,00           |
| Charges de personnel        | 142 328,00          | Impôts et Taxes          | 240 562,00          |
| Autres charges              | 92 240,00           | Dotation                 | 114 436,00*         |
| Charges financières         | 20 000,00           | Produit gestion Courante | 33 000,00           |
| Virement en investissement  | <b>161 127,00</b>   | Excédent 2016            | 102 699,10          |
|                             |                     |                          |                     |

**Section Investissement**

| DEPENSES                      | <b>334 493,07 €</b> | RECETTES                              | <b>334 493,07 €</b> |
|-------------------------------|---------------------|---------------------------------------|---------------------|
| Dép. opérations équipement    | 134 999,00          |                                       |                     |
| Emprunts et dettes assimilées | 98 000,00           | Recettes 2016 en attente de vers.     | 10 452,00           |
| Déficit 2016                  | 41 977,07           | Dotations, fonds divers               | 42 000,00           |
| <b>Dép. engagées en 2016</b>  | <b>59 517,00</b>    | Subvention attendue                   | 29 872,00           |
|                               |                     | Vir. de la sect. Fonctionnement       | 161 127,00          |
|                               |                     | Excédent de fonctionnement capitalisé | 91 042,07           |

\*la baisse des dotations n'est pas prise en compte dans cette présentation.

Nota : Le détail du budget peut-être consulté au secrétariat de mairie.

## **Subventions et participations :**

**Participations** : SIVOS ATAV 62 100 € - SDEG 1 860 € - SDITEC 915€ - Syndicat Fourrière 390 € - Agence Technique Départementale 16 : 509,00 €, CLIS de Mansle : 700 €

**Subventions aux associations hors commune** : ADMR (90 €)-RASED (44 €)-Banque alimentaire (90 €)-Cercle des jeunes de Montignac (90 €) – Donneurs de sang (90 €) – Association des Maires de Charente (209 €) – APISAB (90 €) – FCOL (75 €).

***Pour les subventions aux associations locales, je demande dès à présent aux président(e)s de me transmettre une demande accompagnée des budgets et pièces nécessaires pour l'attribution d'une subvention avant le 30 Juin 2017.***

## **Taux d'imposition des taxes locales pour 2017 :**

**Les taux 2017 sont identiques à ceux de 2016** et s'établissent comme suit :

Taxe d'habitation : 16,11 % ; Taxe foncière (bâti) : 21,00 % ; Taxe foncière (non bâti) : 64,38 %

CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : 21,57 %

## **Cérémonie du 8 mai :**

Le Conseil municipal et les Anciens Combattants de la commune vous invitent à la commémoration de la Victoire de 1945 qui se déroulera à 10h30 Dépôt de gerbes sur la stèle du monument Américain (Jauldes), puis sur la stèle du crash de l'avion US (Aussac-Vadalle) et à 11h15 à la croix d'Aussac suivi du dépôt de gerbes au monument aux morts.

Nous nous retrouverons tous ensuite au centre socioculturel pour le verre de l'amitié. L'Amicale des anciens combattants vous convient à un repas au restaurant de l'Abbaye à Saint Amant de Boixe (voir document joint).

## **Cabine Téléphonique :**

Orange procédera à l'enlèvement de la cabine de Vadalle qui n'est plus utilisée.

## **Course cycliste :**

La course cycliste annuelle se déroulera le **samedi 6 mai** de 15 heures à 17 heures 30. Pour plus de renseignements, veuillez contacter le Président au 05.45.20.67.87

**Attention : la circulation sera interdite rue Fraiche Bise de la RD 15 à l'intersection de la rue de la Maréchalerie, sauf aux riverains. Une déviation sera prévue à cet effet.**

**Pensez à respecter le sens de la course et à tenir vos animaux domestiques en dehors du parcours.**

## **L'AIPE "se met au vert" :**

La benne à cartons et papiers se trouvera sur le parking du Centre Socioculturel du 02 mai au 09 mai 2017. Cette opération est au profit des élèves du RPI. Les fonds récoltés permettent à l'AIPE de financer des sorties, des achats divers pour les enfants.

## **Réorganisation territoriale :**

Nous vous informons que les dossiers d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, les déclarations préalables, les certificats d'urbanisme), ne seront plus instruits par l'ETAT, mais par le service urbanisme de la Communauté de Communes Cœur de Charente situé 5 avenue Paul Mairat 16230 MANSLE.

L'instruction des dossiers par ce nouveau service aura un impact financier pour la commune, comme annoncé dans le mot du maire.

**La demande devra toujours être déposée à la mairie de votre domicile.**